



## URBANISME

**Du lundi 5 octobre 2020 au jeudi 31 décembre 2020 inclus**, l'accueil du public au service urbanisme s'effectuera dans les conditions suivantes :

Deux permanences téléphoniques se tiendront les :

- Mardi de 8h30 à 12h
- Jeudi de 8h30 à 12h30

L'accueil physique s'effectuera uniquement sur rendez-vous les :

- Lundi de 13h à 18h
- Mercredi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h

Pour toute demande de rendez-vous (ou question) : adresser un courriel à [contact@ville-tullins.fr](mailto:contact@ville-tullins.fr) en précisant l'objet de la demande ainsi que les références cadastrales du terrain concerné.

Rappel : les renseignements d'urbanisme peuvent être obtenus sur le site internet de la ville [www.ville-tullins.fr](http://www.ville-tullins.fr) via le lien GéoPLU (Rubrique La Mairie/Urbanisme/GéoPlu)

[ICI](#)